



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du Conseil de Communauté du 22 février 2024
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS**

Nombre de membres 14

Etaient présents : 12 membres – 1 procuration – 13 votants

Développement économique

393/2024 Location d'un local de stockage dans la Zone d'Activités de la Filature à Sainte-Croix-aux-Mines

Mme HESTIN Noëlie expose :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'entreprise RIGOL'JEUX loue un local de 86m² à la Communauté de communes dans la Zone d'Activités de la Filature à Sainte-Croix-aux-Mines.

En pleine croissance, l'entreprise a fait une demande en novembre 2023 pour louer un local de stockage supplémentaire de 200 m².

Vu la liquidation judiciaire de l'entreprise BARADEL FOURNIER, un local de 326 m² est libre dans la zone depuis le 8 janvier 2024.

Il est donc proposé de scinder le local en deux afin de permettre à l'entreprise RIGOL'JEUX son développement d'activité et de créer un local de stockage supplémentaire pour la Communauté de communes. Seraient ainsi disponibles :

- 200m² loués à l'entreprise, après signature d'un bail de courte durée,
- 126m² conservés et utilisés par la Communauté de communes.

A noter que deux structures existent : RIGOL'JEUX pour la partie fabrication d'objets en bois et RIGOL'JEUX ANIMATION pour la partie location de jeux / événementiels.

Afin de bien distinguer les deux activités, l'entreprise souhaite que les locaux soient loués par la structure RIGOL'JEUX ANIMATION.

Il est ainsi proposé de :

- Résilier le bail signé en 2020 et d'en signer un nouveau au nom de cette structure, sans modifier les différentes clauses.
- De signer le nouveau bail de courte durée au nom de l'entreprise RIGOL'JEUX ANIMATION.

Le Conseil Communautaire

APPROUVE le projet de réaménagement des espaces dans la zone d'activités de la Filature.

APPROUVE le changement de locataire du local de 86m² pour l'entreprise RIGOL'JEUX ANIMATION.

APPROUVE la location d'un local de stockage supplémentaire de 200m² à l'entreprise RIGOL'JEUX ANIMATION.

AUTORISE le Président à signer les baux de location correspondants, selon les tarifs définis dans la délibération relative aux tarifs des services publics de la Communauté de communes.

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

La secrétaire de séance,



Maud PETITDEMANGE

Le Président



Communauté de
Communes
Vallée de Ste-Marie-Aux-Mines
Haut-Rhin